Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-23_2026_04_27-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le lundi vingt sept avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le lundi treize avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Beg Er Lann en Sainte-Hélène en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Yves Thiec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Gaelle Desprès
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 26 Représentés : 3 Votants : 29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Christèle PERREL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-23_2026_04_27-DE

23. Carrefour Industriel du Porzo : Report de la date de remboursement de l'emprunt lié aux travaux d'extension

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2021, portant approbation du projet d'une zone d'activités communautaire à Kervignac, en extension du Carrefour Industriel du Porzo, et autorisation à Madame la Présidente de déposer les demandes d'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023, portant sur la commercialisation des parcelles aménagées avec définition du prix au mètre carré;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 octobre 2024, portant autorisation donnée à Madame la Présidente d'engager les ventes;

VU le Permis d'Aménager n°PA05609421N0004 accordé le 17 mars 2022, portant sur l'extension du Carrefour Industriel du Porzo à Kervignac et modifié par un arrêté du 4 novembre 2024 ;

VU l'avis du Domaine en date du 13 juin 2023 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 13 juin 2023 autorisant la présidente à contracter un emprunt pour la réalisation des travaux d'extension du Carrefour industriel du Porzo à Kervignac ;

VU les différentes réunions du jury de commercialisation du Porzo en 2024 et 2025 ;

Un emprunt a été contracté pour financer les travaux de l'extension du Carrefour industriel du Porzo en 2023. Cet emprunt « in fine » devait être remboursé au 30 juin 2026, comme détaillé dans la délibération du 13 juin 2023.

La situation des ventes des 14 lots commercialisés (surface totale d'environ 105 000 m²) est la suivante à ce jour :

- 3 lots ont été vendus, pour une surface de 34 264 m² ;
- 2 lots ont un engagement contractuel avec un compromis de vente signé, pour une surface de 3 339 m² ;
- 4 font l'objet d'une demande écrite et d'une présentation devant le jury par des entreprises intéressées, représentant une surface de 18 970 m² ;
- 5 lots restent à commercialiser, représentant une surface de 48 688 m².

Le taux de commercialisation est basé sur les 3 ventes effectives et représente 29 % de la surface commercialisable. Le taux de commercialisation nécessaire pour le remboursement de l'emprunt est de 38 %.

Considérant les délais nécessaires pour les entreprises avant les signatures de ventes effectives, il est proposé de reporter la date de remboursement de 2 ans.

S. Le Chat précise que la durée de 2 ans est une durée maximale et que le remboursement se fera dès que les ventes auront lieu. L'objectif est de rembourser avant les 2 ans.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-23_2026_04_27-DE

P. Stephant demande quel est le montant des intérêts pour ce report ? E. Le Floch répond que le montant est d'environ 5 000 € par an. Elle ajoute qu'un remboursement de 1 million d'euros a déjà été effectué et que l'ensemble des ventes représente 4 512 760 €.

Après délibération, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'AUTORISER** Madame La Présidente ou son représentant dûment habilité, à signer la prolongation de l'emprunt pour une durée de 2 ans, dans les conditions définies ci-dessus ;

_ **D'AUTORISER** Madame La Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 6 mai 2026 ;
- Sa publication électronique le 6 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 29 avril 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-23_2026_04_27-DE